

AMAP LAS BRANAS – Aide à l'utilisation d'AMAPJ

accès par <https://amapj.amap-bearn.fr/amapj/paulasbranas>

IMPORTANT : n'oubliez pas d'effectuer toutes les réceptions et remises de chèques pour que les anciens contrats passent en statut archivés (sinon tous les anciens contrats restent dans la liste des contrats vierges)

I - Mode d'emploi de création des contrats par le référent sur AmapJ

Se référer à la documentation en ligne https://amapj.fr/docs_utilisateur_referent.html.

En complément à cette documentation, quelques points expliqués :

- commencer par créer les produits (pavé référent - gestion des produits). Les prix sont saisis directement lors de la création du contrat.
- nouveau producteur et/ou nouveau contrat :
 - créer le producteur (pavé trésorier - gestion du producteur), à faire par un trésorier ou administrateur
 - création du contrat (pavé référent - gestion des contrats vierges) . Après la création, tester le contrat avec le bouton "tester".
 - Passage du contrat en actif lorsque les contrats sont figés et sont rendus accessibles aux amapiens.
- nouvelle saison pour un contrat existant :
 - duplication du contrat existant (pavé référent - gestion des contrats vierges – créer à partir de). Il faut indiquer dans le titre du contrat la saison concernée, car on ne peut pas avoir 2 fois un contrat avec le même nom.

Liste des contrats vierges

Créer Créer à partir de ... Modifier Tester Supprimer Télécharger ... Changer l'état Rechercher p

Etat	Nom	Producteur	Fin inscription	Première livraison	Dernière livraison	Livraisons
Creation	Fromages de brebis et de Chèvre(Copie)	LA FERME DE LOU VIENS	07/04/2020	05/05/2020	03/11/2020	7
Actif	CHAMPIGNONS BIO	ASEI-ESAT SAINT RAPHAEL (ESAT MADIRAN	14/10/2019	19/11/2019	21/04/2020	11
Actif	BIERE	BRASSERIE DE L'ARREC	14/10/2019	19/11/2019	10/03/2020	3
Actif	Farine, Pâtes et Biscuits	CLERCQ Bruno	14/10/2019	12/11/2019	17/03/2020	3
Actif	Poulets, pintades, chapons, poulardes	DABANCENS Stéphane	14/10/2019	05/11/2019	21/04/2020	12
Actif	Vin Jurançon BIO du Domaine Larroudé	EARL LARROUDE	14/10/2019	03/12/2019	17/03/2020	2
Actif	Pommes BIO, Kiwis BIO, Jus de fruits BIO, asperges vertes	EARL LOUIT	14/10/2019	12/11/2019	17/03/2020	5
Actif	PORC	EARL de HOURC	14/10/2019	26/11/2019	28/04/2020	6
Actif	Canard	FERME LAFENETRE - EARL ESPANOUC	14/10/2019	05/11/2019	17/12/2019	2
Actif	LEGUMES BIO	FERME LARQUÉ	14/10/2019	05/11/2019	28/04/2020	25

- Modification des nouvelles données de ce contrat (pavé référent - gestion des contrats vierges – modifier) : dates de livraison, de remises de chèques, changement des produits, prix des produits, ...
- Tester le nouveau contrat en saisissant des produits pour vérifier la saisie des chèques.
- Passage du contrat en actif lorsque les contrats sont figés et sont rendus accessibles aux amapiens.

II - Mode d'emploi du traitement des contrats et chèques par le référent sur AmapJ

Le traitement sur Amapj consiste en 2 étapes : « Réception des chèques » + « Remise aux producteurs ».

02/2020 – Ajout de la procédure particulière lorsqu'un amapien arrive en cours de saison (partie B).

A – EN DÉBUT DE SAISON (« Cas normal »)

RÉCEPTION DES CHÈQUES (dans le menu « Référent » sur AmapJ)

1. Vérification des contrats et chèques

Pour chaque contrat vérifier si :

- le contrat est signé,
- les chèques sont correctement rédigés (montant, ordre) et signés. Les montants ne doivent pas être inférieurs à 15 € (sauf si un seul chèque)

Visualiser le contrat sur AmapJ (2écrans successifs) et vérifier si :

Réception des chèques

Producteur LA FERME DE LOU VIENS Contrat Fromages de brebis et de Chèvre

Visualiser Réceptionner les chèques Modifier les chèques Saisir un avoir Autre... Télécharger ...

- le **montant du contrat est égal « au commandé »** sur AmapJ (il n'est pas indispensable de vérifier le contenu du contrat, le contrat saisi sur AmapJ est celui qui sera pris en compte par le producteur) ,
- les montants des chèques correspondent à la saisie faite par l'amapien et les dates d'encaissement sont correctes
(le premier chèque devrait être remis au producteur lors du premier mois de livraison et les suivants sur les mois qui suivent, mais chaque référent est libre de mettre certains chèques sur d'autres mois si cela correspond à une demande autre de fonctionnement du producteur et/ou de l'amapien)

Erreur fréquente sur la saisie des chèques dans AmapJ : si la somme des chèques est égale à la commande mais que leur saisie a été mal faite dans AmapJ, **le référent rectifie la saisie** (bouton **modifier les chèques**) pour rétablir la situation (montant et mois). Bien vérifier quand vous modifiez que le « montant total des paiements » est égal au « montant total dû » car il n'y a pas de blocage dans AmapJ.

Réception des chèques

Producteur LA FERME DE LOU VIENS Contrat Fromages de brebis et de Chèvre

Visualiser Réceptionner les chèques Modifier les chèques Saisir un avoir Autre... Télécharger ...

Si l'amapien doit signer son contrat ou refaire ses chèques, lui signaler

par mail ou téléphone (ses coordonnées sont sur AmapJ - Liste des adhérents) afin qu'il corrige très rapidement la situation.

L'amapien ne peut plus modifier son contrat sur AmapJ et s'il est nécessaire d'effectuer une modification du contrat (autre que les chèques), le référent passe par la Gestion des contrats signés (menu « Référent » sur AmapJ).

2. Réception des chèques

Réception des chèques

Producteur LA FERME DE LOU VIENS Contrat Fromages de brebis et de Chèvre

Visualiser Réceptionner les chèques Modifier les chèques Saisir un avoir Autre... Télécharger ...

Il s'agit de renseigner la banque (vous pouvez mettre en abrégé) et le numéro du chèque. A l'issue de cette réception, les chèques passent du statut de « chèques promis » à « chèques reçus ».

REMISE AUX PRODUCTEURS (dans le menu « Référent » sur AmapJ)

La remise n'est possible qu'une fois que tous les chèques sont au statut « chèques reçus ».

Utiliser le bouton « Faire une remise ».

Vous pouvez préparer votre remise chaque mois pour la remettre au producteur comme indiqué dans la documentation d'AmapJ, ou effectuer directement toutes les remises pour remettre tous les chèques en début de saison à votre producteur. Pour cela, vous faites la première remise (AmapJ vous imposera le premier mois possible d'encaissement), puis vous recommencez pour tous les mois d'encaissement suivants.

Si un nouveau contrat est saisi en cours de saison, lors de la remise des chèques, AmapJ ajoutera les nouveaux chèques sur les remises existantes (pour les mois d'encaissement encore possibles).

A la suite des remises, les chèques passent du statut de « chèques reçus » à « chèques remis ».

B – EN COURS DE SAISON (« Cas exceptionnel »)

La saisie de contrats pour un nouvel amapien en cours de saison peut être faite :

- pour un contrat donné par le **référent** de ce contrat
- par un **administrateur** pour l'ensemble des contrats

La saisie et le traitement d'un contrat en cours de saison se fait selon les étapes suivantes :

- création de l'amapien dans Amapj (administrateur)
- SUPPRESSION des remises aux producteurs pour les mois restant à venir (menu « référent » - Remise au producteur).

Sélectionner la remise à supprimer – Amapj demande la confirmation en saisissant le mot SUPPRIMER ;

€ Mes paiements
Mon compte
Producteurs / Référents
Liste des adhérents
Mes permanences

HISTORIQUE
Historique de mes contrats
Historique de mes paiements

PRODUCTEUR
Livraisons d'un producteur
Contrats d'un producteur

REFERENT
Gestion des contrats vierges
Gestion des contrats signés
Remise aux producteurs
Gestion des produits

Liste des remises aux producteurs

Producteur LA FERME DE LOU VIENS Contrat Fromages de brebis et de Chèvre

Faire une remise Visualiser une remise Télécharger ... **Supprimer une remise**

Mois remise	Date création	Date réelle de la remise
novembre 2019	18/11/19 10:38:55	26/11/2019
décembre 2019	18/11/19 10:41:00	26/11/2019
janvier 2020	18/11/19 10:42:18	26/11/2019

- saisie des contrats pour le nouvel amapien (menu référent – gestion des contrats signés)

€ Mes paiements
Mon compte
Producteurs / Référents
Liste des adhérents
Mes permanences

HISTORIQUE
Historique de mes contrats
Historique de mes paiements

PRODUCTEUR
Livraisons d'un producteur
Contrats d'un producteur

REFERENT
Gestion des contrats vierges
Gestion des contrats signés
Réception des chèques
Remise aux producteurs
Gestion des produits

Liste des contrats signés

Producteur LA FERME DE LOU VIENS Contrat Fromages de brebis et de Chèvre

Ajouter un contrat signé Visualiser Modifier les quantités Supprimer Modifier en masse ... Au

Nom	Prénom	Date création
AFONSO-LOPES	Mélanie	26/09/19 11:27:15
ASTEGGIANO	Marion	08/10/19 13:46:32
BALDASSARI	Caroline	13/10/19 21:33:32
BARBET	Christèle	09/10/19 16:24:41
BASCLE	Stéphane	13/10/19 21:45:05
BERGEZ LESTREMEAU	Maryse	06/10/19 08:38:15
BERNARD	Chantal	02/10/19 20:20:33
BERTAILS	Mélanie	24/09/19 20:28:57
BISSONNIER	Corinne	10/10/19 20:30:40
BONNET	Lise	26/09/19 16:56:54
BRISSON	Frédéric	10/10/19 19:22:38

- traitement des chèques du nouveau contrat : les nouveaux chèques sont traités par chaque référent selon la même façon qu'en début de saison (voir partie A plus haut) :
 - vérification et réception des chèques (saisie numéro et banque)
 - remise au producteur pour les mois restants : les chèques qui avaient déjà été remis en début de saison seront repris automatiquement lors de ces nouvelles remises.

C- Communication avec les amapiens de votre contrat

Vous pouvez facilement envoyer un mail à tous les amapiens ayant saisi un contrat dont vous êtes la/le référent avec AmapJ.

Allez sur Gestion des contrats signés (menu référent) et bouton Autre.

Liste des contrats signés

Producteur Contrat

Vous pouvez récupérer la liste des adresses mails (par « copier »/ « coller ») et envoyer un mail depuis votre messagerie.

Pour des messages urgents (problème de livraison peu avant le jour de distribution par exemple), pensez à envoyer le message également à xxxx pour qu'elle puisse le faire suivre par sms aux amapiens.